

Economie collaborative, coopérative et tiers lieux : entreprendre autrement

Intervenant : Raphaëlle Gouedard - [EcoSolies](#)

Les *tiers-lieux* de l'Économie Sociale et Solidaire conjuguent utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique.

Quels sont les tiers-lieux ?

Un tiers-lieu est un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Ils ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences, hybrider des activités et réunir un collectif citoyen engagé, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire.

Chaque tiers-lieu est unique, mais ils proposent tous **un socle commun** de services : la gestion et l'animation d'**espaces de travail partagés** (bureaux et/ou ateliers artisanaux dont fablabs et/ou terres agricoles partagées) qui répondent à 5 critères :

- **Ouverture à tous types de professionnels**, quels que soient leurs statuts (entrepreneurs, indépendants, salariés en télétravail...) et leurs secteurs
- De manière **flexible et accessible**
- Avec un **accès numérique haut-débit ou très-haut-débit** (fibre optique)
- Un **accueil humain**
- La possibilité de s'impliquer dans la gestion et l'animation de la vie quotidienne de l'espace (**gouvernance collective**)

Quels sont les principes de l'économie sociale et solidaire ?

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Les principes de l'ESS

1. La poursuite d'une utilité sociale
2. La recherche d'un modèle économique viable
3. La gouvernance démocratique
4. La lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale

« En 2019, plus de 2 millions de personnes sont venues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler. Près de 150 000 personnes y travaillent quotidiennement. »

Synthèse de l'atelier : découverte des entreprises suivantes

La cravate solidaire

C'est une association créée en 2020 à Nantes avec un conseil d'administration qui assure la gouvernance. Elle fait partie d'un réseau d'associations réparties sur 13 villes et compte 1600 bénévoles.

Sa raison sociale est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes fragilisées.

Il y a 4 domaines d'intervention :

- Ø L'accueil et la mise en confiance des personnes
- Ø Le coaching d'image avec une tenue offerte aux personnes
- Ø Le coaching RH pour préparer leur entretien d'embauche
- Ø La photo professionnelle adaptée à l'emploi

Cette association lutte quotidiennement contre les discriminations, notamment celles liées à l'embauche et à l'apparence. 70 % des personnes accèdent à leur projet professionnel.

Le financement est assuré par la récolte des vêtements et de dons auprès de particuliers, d'entreprises, mais également de subventions des collectivités territoriales, de levées de fonds et de la taxe d'apprentissage.

Tête haute

C'est une brasserie Nantaise créée en 2010 qui propose des bières bio « bourrées de sens » puisqu'elle accueille des personnes en situation de handicap.

C'est une S.A.S. qui compte une vingtaine de salariés dont 2/3 sont en insertion.

POUR RAPPEL

L'insertion professionnelle donne accès à des personnes éloignées de l'emploi comme la S.I.A.E. (Structure d'Insertion par l'Activité Economique). Elle s'adresse par exemple à des chômeurs de longue durée, des personnes ayant une faible qualification. Les personnes qui y travaillent sont également accompagnées socialement. Il y a différents agréments allant du chantier d'insertion aux entreprises d'insertion. Il y a la possibilité d'avoir des aides de l'Etat via LA DIRECTE, notamment pour les chantiers d'insertion. L'aide est moindre pour les entreprises d'insertion mais elles assurent l'équilibre financier généralement par ce qu'elles produisent.

La réinsertion professionnelle : s'adresse à des personnes ayant été en prison avec pour objectif de les réinsérer plus facilement au niveau de l'emploi.

La loi de l'ESS peut donner l'agrément E.S.U.S. (Entreprise Solidaire à Utilité Sociale). Il y a des conditions, par exemple on vérifie que le capital n'est pas détenu par une seule personne mais est partagé...

ATAO

C'est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1999. Son conseil d'administration est composé de 12 personnes.

C'est une association d'insertion qui propose des prestations sociales et professionnelles à des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Elle pilote 8 chantiers d'insertion dans les domaines de l'environnement, de la restauration, de l'aménagement d'espaces, de la rénovation de bâtis, de

restauration de cycles, de confection d'objets en fer et en bois. Elle assure également la collecte de jouets. Elle répond à des commandes publiques.

LE REFLET

Restaurant extraordinaire créé par Flore LELIEVRE, et accueillant des personnes extraordinaires atteintes du syndrome de down (Trisomie 21). Elle a voulu créer un lieu où « On se sent libre, et la différence s'évapore ».

Il existe deux restaurants, un à Paris et l'autre à Nantes. C'est une entreprise commerciale et une association. Il y a 24 personnes et les personnes en situation de handicap sont salariées comme les autres.

VERY FIABLE

C'est une entreprise qui a été créée en 2012 par d'anciens salariés. Elle propose des services à la personne (nettoyage, services ménagers...). C'est une entreprise engagée et responsable auprès de ses clients comme de ses salariés. Par exemple, elle propose des prestations qui nécessitent 15 minutes de route maximum pour les salariés. Ils utilisent des produits naturels et ont une démarche innovante et écologique. C'est une SCOOP. Les salariés s'inscrivent dans la durée.

Il y a 2 co-gérants, une personne administrative et l'autre technique. Ce binôme est élu par les adhérents.

Les ESS (Economie Sociale et Solidaire) s'adressent à tout type d'activité.

2 Présentation du lieu où nous sommes

ECOSSOLIES, c'est une association et un réseau de près de 20 ans. Il a créé le SOLILAB qui est un lieu permanent. C'est un projet visionnaire puisqu'il gère un tiers lieu où on peut :

- Ø Travailler
- Ø Expérimenter
- Ø Déjeuner
- Ø Acheter
- Ø Se réunir
- Ø Développer ou créer son entreprise
- Ø S'inspirer

Il y a près de 140 colocataires actuellement. Cela répond au casse-tête de trouver des locaux, à l'isolement des entrepreneurs, à leur lancement et plus récemment à l'attractivité de l'entreprise.

Les ECOSSOLIES ont fondé la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Leurs tarifs sont très abordables, 45 € environ le M2 HT mais charges incluses avec des services importants. Autre exemple, la location de salles est à 300 € Ht la journée.

Le Solilab a un bail de 12 ans et c'est un tiers lieu assez pionnier par son agilité.

<https://coop.tierslieux.net/glossaire/economie-collaborative/>

<https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021/>